

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Bellefeuille Inc		Date d'inspection Le 18 mars 2026	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de permis 2024062	
Adresse 906 rue Louis G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.

- ☐ Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement ou une demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation.
- ☐ Les médicaments sont rangés sous clé, hors de la portée des enfants.
- ☐ Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre pour confirmer la communication.

Pendant ma surveillance j'ai observé l'arrivée des enfants, par la suite les enfants vont tous à la salle de bain avant de prendre leur collation dans leur boîte à diner.

Finalement, les enfants sont en jeux libre car la température extérieure ne permet pas de jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 mars 2026

Date

original signé par
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"